

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2010

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 1^{er} février 2010 à 20h30 sous la présidence de Henri ROY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2010.

18 conseillers étaient présents.

A donné procuration : M. Jean- François JARRIGE à M. Jean STOHR.

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Mme AIX Nadine est nommée secrétaire de séance

I. Compte administratif 2009

M. le Maire présente la vue d'ensemble du compte administratif 2009 :

Section fonctionnement :

Dépenses prévues : 2 444 134,20 €- dépenses réalisées : 2 075 921,22 €
--

Recettes prévues : 2 444 134,20 €- recettes perçues : 2 584 232,64 €
--

Section investissement :

Dépenses prévues : 3 169 889,50 €- dépenses réalisées : 2 728 679,87 €
--

Recettes prévues : 3 169 889,50 €- recettes perçues : 2 335 643,90 €
--

La balance générale 2009 présente donc un excédent total de 115 275,45 €

M. le Maire commente ensuite les chapitres et leurs articles :

➤ **FONCTIONNEMENT :**

• **Dépenses :**

Les charges à caractère général dépassent les prévisions, ce qui est principalement dû au coût du dégât des eaux à l'Ecole Maternelle, à la maintenance du photocopieur ainsi qu'au cumul de 2 années de participation à RBA.

Les charges de personnel sont conformes aux prévisions.

Les charges financières des emprunts diminuent de près de 10% grâce à la renégociation des emprunts à taux variable mais aussi à une conjoncture internationale légèrement moins défavorable

M. ALANORE demande si des économies pourraient être envisagées sur l'électricité et s'interroge sur l'équilibre financier du cinéma.

M. le Maire confirme sa volonté de maîtriser le budget eau / électricité et explique que des réflexions menées en ce sens devraient porter leurs fruits dès cette année. Quant au cinéma, il rappelle qu'il présente un déficit largement atténué par les aides obtenues grâce au travail de son responsable et que cette structure est indispensable au dynamisme culturel du territoire.

• **Recettes:**

Malgré un total supérieur aux prévisions en raison d'une augmentation des produits des services du domaine de la commune (recettes du camping), la diminution des aides de l'Etat et une baisse du montant des droits de mutation minorent le résultat.

Il est également noté que les recettes escomptées au Centre équestre n'ont pas été atteintes essentiellement en raison de la perte de classes vertes au CPIE qui utilisaient régulièrement le centre équestre.

Conclusion : en fonctionnement, le résultat de l'exercice permet de dégager un excédent de 508 311,42 €

➤ INVESTISSEMENT :

Sur les 3 169 889,5 € de dépenses prévues, 2 728 679,67 € ont été réalisés soit plus de 86 %, à savoir la presque totalité des travaux programmés si l'on tient compte des opérations en cours d'achèvement. La voirie reste le principal poste de dépenses d'investissement.

M le Maire souligne que cet important budget voirie bénéficie maintenant d'une dotation importante du Conseil Général, puisque les montants en sont désormais calculés sur des critères objectifs (potentiel fiscal, longueur de voirie...). Ne sont en plus inscrites que les subventions pour lesquelles l'arrêté attributif a été transmis, il s'agit donc d'aides financières sûres. La totalité du programme de voirie 2009 a été ainsi réalisée : tous les travaux sur la voirie rurale, la RD 991, la RD 992 sont soit terminés soit en cours d'achèvement. La réfection de l'hôtel du lac est terminée, la toiture de l'Ecole Maternelle réhabilitée, ainsi que de nombreux travaux dans les bâtiments communaux...

M. ALANORE explique que ce taux de réalisation relativement important a été facilité par les plans de relance.

M. le Maire confirme qu'en effet l'Etat et le Conseil Général ont mené une politique de stimulation des travaux en faveur des collectivités locales, ces dernières n'ont cependant pas toutes fait ce choix.

M. BOUSSEYROUX fait part de deux observations : la diminution de l'excédent global, qui passe de 303 525 € en 2008 à 115 275 €, soit une baisse de 50 % qui relève des difficultés de trésorerie importantes et l'existence d'une ligne de trésorerie de 400 000 € qui fausse l'analyse et montre que la commune a besoin d'argent frais dont elle ne dispose pas, malgré les chiffres mirobolants affichés par ailleurs.

M. le Maire répond que la marge brute d'autofinancement a augmenté et que globalement la commune est dans une situation stable, sans difficulté majeure. Il souligne enfin que le compte administratif est rigoureusement identique au compte de gestion.

M le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal vote par 9 voix pour et 9 contre le compte administratif.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

II. Taxes 2010

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la diminution des dotations de l'Etat en particulier de la DGF et de la dotation de péréquation ainsi que de l'abaissement de la taxe sur les droits de mutation pour un montant total de 30 000 € environ.

Quant aux bases d'imposition décidées par l'Etat, elles augmentent de 0,3 à 0,6 % ne permettant pas à la collectivité de maintenir ses moyens.

Malgré une situation financière équilibrée, le maintien des investissements en voirie et équipements collectifs nécessitent de conforter les finances communales en augmentant de 1,54% la Taxe d'habitation et la Taxe sur la Bâti Foncier comme de nombreuses communes du canton. Le taux communal de la Taxe d'Habitation passerait de 7,98% à 8,10% et la Taxe sur le Foncier Bâti de 19,01% à 19,35%, taux qui resteraient encore inférieurs aux moyennes départementales, régionales ou nationales des communes de la même strate. La taxe foncière sur le non bâti ne subirait pas d'augmentation.

M. ALANORE remarque que cette augmentation de la Taxe d'habitation et de la Taxe sur la Bâti Foncier produira moins de 10 000 € supplémentaires, ce qui ne correspond au final qu'à 0.5 % du budget total.

M. le Maire répond que ces taxes représentent des charges non négligeables pour les contribuables et qu'il s'agit, par cette moindre réévaluation, de compenser une petite partie du désengagement de l'Etat.

Les taux 2010 des 3 taxes : 8,10 % pour la taxe d'habitation, 19,35 % pour la taxe sur le foncier bâti et 93,89 % pour la taxe sur le foncier non bâti (inchangé) sont adoptés par 10 voix pour et 9 contre.

III. Budget 2010

M. le Maire présente le projet de budget 2010 dont les balances s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 500 892, 42 € en recettes et en dépenses
- Section d'investissement : 2 686 019,48 € en recettes et en dépenses

➤ FONCTIONNEMENT

M. le Maire indique l'absence de modifications majeures des dépenses et recettes de fonctionnement. Il propose l'intégration à la Fonction Publique Territoriale de 3 agents actuellement en contrat précaire, depuis plusieurs années, sur des postes budgétaires existants, ce qui n'entraîne pas d'augmentation de charges.

➤ INVESTISSEMENT

Les investissements sont une nécessité pour la commune et 2 216 642,72€ sont prévus pour le programme de voirie rurale, la traversée du Bourg, le Bd de la Font Barine, la Rue des acacias... Les travaux sur les bâtiments restent un poste budgétaire important : investissements aux écoles maternelle et primaire, médiathèque, cinéma numérique...

Les études préalables au PAB -Place de L'Eglise, les lotissements, le stade Calary, le projet de baignade naturelle, l'aménagement du gîte Retrouvance sont en cours.

M. BOUSSEYROUX donne lecture d'une note rédigée par ses soins :

« L'analyse du budget montre que la fragilité financière de la commune est préoccupante. On ne peut pas mener une politique de développement sans autofinancement. Que constate-t-on ? On annonce 1,645 million d'investissement. Ces opérations sont couvertes à hauteur de 1,347 million par un autofinancement de 508 000 € de reports d'excédent de fonctionnement, de 150 000 € de TVA, plus 16 000 € de solde après remboursement du capital et par 673 000 € de subventions, dans un contexte de crise, marqué en outre par le désengagement de l'Etat et par l'annonce d'une politique stricte du département... Il manque donc 300 000 €. Le budget les comble par : un emprunt de 683 000 €, soit le double des besoins effectifs, une hausse des impôts. Pour prévoir d'emprunter plus que de besoin et plus encore que l'an passé ? D'autant que la dette est doublement préoccupante. Elle est importante car elle représente 2 480 € par habitant soit 16 268 francs, Elle est jeune, car les emprunts de l'an passé représentent à eux seuls 23 % de son total. Pourquoi augmenter les impôts ? Il était facile de réaliser des économies en différant certains programmes. A l'exception du programme de voirie, indispensable pour rattraper des retards, certains ne s'imposent pas comme des priorités urgentes. Cela permettrait aussi de rectifier des choix malheureux, comme la conservation de la maison Madesclaire place de l'Eglise. La nécessité de prévoir un emprunt élevé montre des difficultés, d'autant que l'excédent de fonctionnement couvre juste l'annuité de la dette, et que les reports d'excédent de fonctionnement diminuent constamment depuis 3 ans. Déjà champion de l'emprunt, Neuvic va-t-il devenir bientôt champion de l'impôt ? Espérons que la hausse des impôts prévue n'est pas l'avant goût d'un choc fiscal plus fort pour les années à venir ! La sagesse constituerait à prendre exemple sur la politique menée par le Président du Conseil Général, qui expliquait que dans la situation actuelle, les investissements d'aujourd'hui sont les dettes de demain et les impôts d'après demain. A mon sens c'est aussi valable pour Neuvic. »

M. ALANORE observe que les soldes en 2010 se dégradent par rapport à ceux de 2009. Il fait également part de son désaccord quant à plusieurs choix d'investissement : l'acquisition d'un engin télescopique pourrait être faite par la communauté de commune, la réfection d'un lavoir ne

lui semble pas être une priorité, inversement plusieurs choix d'investissement ne sont pas ou pas suffisamment retenus tels que la constitution de réserve foncière, la création d'une maison médicale, d'un musée de la machine agricole, d'une zone artisanale etc.. Il précise qu'il transmettra une note relative au compte administratif 2009 et au budget 2010 à annexer au compte rendu du présent Conseil Municipal.

M. le Maire constate que M. BOUSSEYROUX partage son avis sur le désengagement de l'Etat. Il conteste l'équivalence avancée entre le département et la commune quant à leur situation financière. Contrairement à Neuvic, le Conseil Général est dans une situation financière catastrophique et se trouve donc contraint à une politique économique rigoureuse. Il rappelle que le Département continue de soutenir les communes et que c'est bien grâce à ses aides que la voirie de Neuvic se rénove. Il espère en outre pouvoir très rapidement annoncer aux élus un autre soutien de la part du Conseil Général, concernant la réfection et le réaménagement de l'hospice. M. le Maire remercie M. ALANORE d'avoir évoqué la question d'une maison médicale car il s'agit d'un sujet préoccupant. D'ici 7 ans au plus, la totalité des médecins du canton finiront ou auront fini leur carrière et risquent de ne pas être remplacés mais il ne s'agit pas là d'un problème propre à Neuvic. Des solutions sont actuellement étudiées dans le cadre du Pays Haute Corrèze et du Conseil Général et il participe activement à ces travaux.

M. le Maire soutient que le projet de budget présenté est sincère et explique que bien que l'endettement de la commune soit important il est indispensable de prendre en considération l'ensemble des éléments financiers. Les autres indicateurs démontrent bien la spécificité de la commune et la qualité de l'équilibre financier.

Impôts locaux comparés avec des communes équivalentes :

NEUVIC : 245 € habitant DEPARTEMENT : 380 € habitant REGION : 353 € habitant

Charges de personnel /communes équivalentes :

NEUVIC : 367 € habitant DEPARTEMENT : 380 € habitant REGION : 371 € habitant

Charges financières /communes équivalentes :

NEUVIC : 82 € habitant DEPARTEMENT : 40 € habitant REGION : 36 € habitant

Si les charges financières sont plus élevées que la moyenne à NEUVIC, la fiscalité reste inférieure à la moyenne grâce à une maîtrise du fonctionnement dégageant un **excédent** de

NEUVIC : 280 € habitant DEPARTEMENT : 201 € habitant REGION : 152 € habitant

et du fait d'un **montant de subventions** très supérieur à la moyenne :

NEUVIC : 291 € habitant DEPARTEMENT : 139 €/ habitant REGION : 108 € habitant.

En conclusion la commune de NEUVIC, tout en ayant une pression fiscale très raisonnable et une charge de personnel mesurée parvient à soutenir un programme de réalisation ambitieux.

Le Conseil Municipal adopte par 10 voix pour et 9 contre le Budget 2010.

IV. Modification du programme de voirie 2010

M. le Maire propose à l'assemblée d'adopter l'Impasse du Berger au programme de voirie 2010 validé en séance le 25 février 2010 et expose qu'outre cet ajout les estimations établies initialement ont dû être réévaluées.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette extension du programme 2010 qui représente un coût total de 161 265 €HT et sollicite l'octroi d'une subvention auprès Département au titre de la Dotation Investissement quinquennale 2009-2013 sur Voirie Communale d'un montant de 64 506 €

V. Subvention aux associations

A l'unanimité le Conseil Municipal, décide de verser aux associations les subventions suivantes :

NOMS	SUBVENTION	NOMS	SUBVENTION
ASSOCIATIONS	ACCORDEE	ASSOCIATIONS	ACCORDEE
ACSEN	550,00 €	Handiplage	150,00 €
ADMR	770,00 €	JMF	1 300,00 €
Amicale Anciens élèves LEGTA	200,00 €	Joueurs de Golf	160,00 €
Amicale Vent Haut	230,00 €	Judo club	150,00 €
Amis Bibliothèque	110,00 €	Les Mauvais Glaçons	300,00 €+
ANACR	100,00 €		500,00 €
Apolon	0,00 €	Les Mouettes	150,00 €
Association Autonomes AC	100,00 €	Lou Cantou	1 000,00 €
Aujourd'hui Pour Demain	310,00 €	Musée Henri Queuille	650,00 €
Boule Neuvicoise	400,00 €	Pourquoi Pas	150,00 €
Chorale	150,00 €	Refuge des Résistances	2 000,00 €
Comice Agricole	2 000,00 €	Restos du Cœur	0,00 €
Comité des Fêtes	5 750,00 €	Salon de la Pêche	2 000,00 €
Coqs de Pêche	800,00 €	Scrabble pour tous	100,00 €
Croix Rouge Française	400,00 €	Société de Chasse	500,00 €
Donneurs de sang	150,00 €	Truite neuvicoise	1 200,00 €
Fanfare	1 100,00 €	USN	5 500,00 €
FIEP	3 000,00 €	Loisir et Sports de la H. C.	100,00 €
FNACA	100,00 €	Football Club	3 600,00 €
TOTAL			35 730,00 €

VI. Terrain station sports nature

Considérant le projet de la Communauté de Communes des GHD de créer un bâtiment d'accueil pour la Station Sports Nature sur le terrain cadastré ZN n°2 de la commune, M. le Maire propose au Conseil Municipal de vendre la partie nécessaire à la construction de ce bâtiment. Il annonce que l'architecte retenu par la communauté de Commune, qui est rappelle – il maître d'ouvrage et financeur de cette réalisation, a terminer les plans pour le permis de construire, et en présente le plan de masse.

Ms BOUSSEYROUX et STOHR trouvent regrettable que le Conseil Municipal n'ait pas eu plus d'informations quant à cet aménagement. M. le Maire répond qu'il s'agit là d'un projet intercommunal dont tous les éléments, dossiers, plans etc sont conservés et consultables au siège de la Communauté de Communes.

Par 10 voix pour, 6 contre et 3 abstentions, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches requises pour mener à bien cette vente.

VII. Demande de consultation des électeurs pour la vente des sectionnaux du Pilard

M. Pierre BERTRANDY énonce quels sont les ayants droits qui se sont portés acquéreurs dans le cadre de ce projet de vente : à savoir Patrick BORDAS, Michel GUILLAUMIE, Antonio ELOSEGUI, Muriel VITEL, Elisabeth PAREDON et Jean - François JARRIGE. Il redonne l'estimation réalisée par la servie des domaines le 27 octobre 2008 qui évaluait le mètre carré de terrain au Pilard à 0.11 €et précise que suite à de nombreuses réunions les intéressés se sont mis d'accord pour la répartition des lots.

Vu l'absence de commission syndicale permettant de représenter la section du Pilard, et considérant la nécessité de convoquer les électeurs de cette section afin de statuer sur ce projet

de vente, M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter M. le Préfet de la Corrèze pour lancer la consultation et félicite M. BERTRANDY de mener à bien ce dossier complexe que plusieurs générations d'élus n'avaient pas pu finaliser.

Par 17 voix pour et 2 non participations au vote, le Conseil Municipal approuve l'ensemble de ces propositions.

VIII. Modification tarifaire 2010 : cantine

Le Conseil Municipal accepte par 18 voix pour et 1 abstention, d'augmenter les tarifs de la cantine aux écoles maternelle et primaire et fixe les nouveaux prix à 2.30 € par repas pour les deux premiers enfants d'une même famille et 1.15 € pour le troisième.

IX. Nouvelle prestation et modifications tarifaires à la médiathèque

Par 18 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide de :

- créer une nouvelle prestation: l'abonnement à la médiathèque inclura désormais en plus des prêts (livres / audio / vidéo) classiques, 4 heures d'internet mensuelles. Il est spécifié que ces heures d'internet ne seront pas cumulables si elles ne sont pas utilisées dans le mois et que l'abonnement annuel à la médiathèque restera gratuit pour les moins de 18 ans ; Cet abonnement est fixé à 10 € pour les actifs et les seniors et à 4 € pour les étudiants et les chômeurs.
- créer un forfait internet supplémentaire de 5 heures facturé à 7 €
- D'appliquer une augmentation sur le coût de l'heure de formation à l'informatique : celui-ci passe à 8 €
- D'adopter les seuils de facturations suivants pour les impressions noirs et blancs :

de 1 à 20 impressions	0,20 €/ page
de 21 à 50 impressions	0,15 €/ page
+ de 50 impressions	0,10 €/ page

Les autres tarifs restant inchangés.

X. Demande de subvention pour la création d'un cinéma numérique

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le cinéma de Neuvic a été retenu par la Commission permanente de la Région pour participer à une expérimentation sur l'installation de matériel de projection numérique, et que le coût de ce projet avait été évalué à 89 547.36 € HT.

Par délibération en date du 19 novembre 2009 le Conseil Municipal avait sollicité une subvention Massif Central à hauteur de 30 %, étant prévu à cette époque que la part de subventionnement total de ce projet devait avoisiner les 75 %, ce grâce à la mise en place par le CNC d'un fond de mutualisation.

Le fond de mutualisation ne pouvant être abondé par le CNC, le Comité de Massif Central réévalue son taux de participation à 50 % du montant du projet.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le plan de financement de cet équipement tel que projeté par le Comité de Massif.

XI. Garantie d'emprunts de la COPROD : modification des dates d'échéances

M. le Maire fait part d'un courrier de la COPROD en date du 25 février 2010 précisant que la date de la première échéance du prêt n° 869365 serait avancée au 1^{er} février 2010.

Le Conseil Municipal favorable à l'unanimité :

- confirme la garantie de la commune pour le remboursement du prêt réaménagé n° 869365 contracté par la COPROD pour un montant de 93 967.12 €
- rectifie la date de la première échéance de ce prêt et la fixe au 1^{er} février 2010

- précise que la totalité des autres modalités reste inchangée.

XII. Demande de subvention pour l'équipement informatique du Point Public Multimédia

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de compléter l'équipement informatique de l'Espace Multimédia et la possibilité d'obtenir, à ce titre, une aide du Département. Le rééquipement de la salle consisterait en la mise en place de 5 nouveaux postes informatiques avec une imprimante laser couleur en réseau et divers petits périphériques : clavier, souris... et représenterait un coût de 6 000 €HT

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'attribution et au versement d'une subvention auprès du Conseil Général.

XIII. Demande de labellisation «Famille Plus »

M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire acte de candidature à la marque « Famille Plus » et explique qu'il s'agit d'un label national soutenu par les services de l'état en charge du Tourisme et destiné à valoriser les communes qui mènent une réelle politique d'accueil des familles et des enfants en vacances.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette demande de labellisation.

XIV. Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'association des Communes Jumelées du Limousin

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Claude CHASTELOUX et Danielle PRADEL représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'association des Communes Jumelées du Limousin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h15.

La secrétaire de séance,

Nadine AIX.

Le Maire,

Henri ROY.